

HOTEL DE VILLE

La Roche-sur-yon le 25/10/2011

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex

tél. : 02 51 47 47 47

fax : 02 51 37 48 71

Délégation à la gestion,
aux moyens
et aux ressources,
Direction des
ressources humaines

Réf : MK/CP/CHS du 8/09/2011

Compte-rendu du comité hygiène et sécurité du jeudi 8 septembre 2011

Etaient présents

MEMBRES DU CHS :

➤ **Pour les élus :**

Roland GUILLET, président du CHS
Patrick DINEL
Marie- Noëlle MANDIN
Françoise GRIVEL

➤ **Pour les représentants de l'administration :**

Brigitte TARACONAT

➤ **Pour les représentants du personnel :**

Patrice TOUVRON (CFDT)
Vincent LAURENT (CFDT)
Aurore BROSSARD (CGT)
Alain GABORIAU (CGT)
Anne-Marie BELIARD (SUD)
Jacques RABAUD (FO)

MEMBRES CONSULTATIFS ou INVITES:

- **Pour l'administration :** Emmanuel GROS, Hervé PETTON
- **Pour la médecine professionnelle :** Docteur Sophie DRUKKER
- **Pour le service prévention hygiène et sécurité du travail :**
Céline PAVAGEAU et Muriel KASPAR

Etaient excusés

Anne VALIN, Liliane GUIBERT, Patricia CEREIJO, Stéphane IBARRA, Claudie TRICOIRE, Joël MENEGHETTI, Odile BOURGOIN, Sylvie MARTIN, Laurent GROLLEAU, Yves LECLAIRE, Laurence SOL, Elisabeth TESSON.

Après avoir vérifié le quorum, le président du CHS, **Monsieur Roland GUILLET** ouvre la séance à 13h40.

Avant de commencer la séance Monsieur GUILLET rend un hommage à Madame RIVIERE et demande d'observer une minute de silence.

POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Roland GUILLET demande aux organisations syndicales de nommer un secrétaire de séance.

Le secrétariat de séance sera assuré par **Patrice TOUVRON** du syndicat CFDT.

POINT N°2 : Aménagement des locaux rue Lafayette

Présentation du projet d'aménagement des locaux du bâtiment Lafayette suite à la réorganisation de la DGSU par Madame TARACONAT :

Madame TARACONAT introduit la séance en précisant que les travaux présentés permettront de concrétiser les déménagements pour la mise en place de la réorganisation de la DAGU.

Elle rappelle que celle-ci a été divisée en 2 : la DGSU et le DGDAT.

Cette réorganisation a été accompagnée par un cabinet extérieur.

Les modifications portent essentiellement sur l'organisation des services réalisant des interventions sur le domaine public :

- La direction construction et patrimoine n'est pas impactée.
- Le CTM est aussi peu impacté en terme d'organisation.
- Les actuelles directions « infrastructure, maîtrise d'œuvre, réseaux et environnement » sont elles impactées et concernées par cette réorganisation.

L'ambition dans ce projet est de clarifier les fonctionnements et d'homogénéiser les interventions.

L'organisation retenue permet de structurer le schéma et les services en deux directions :

- une direction d'intervention de gestion patrimoniale et de travaux sur l'espace public, et
- une direction qui a en charge les usagers et le fonctionnement des espaces publics.

Cette modification aura pour objectif de créer un dialogue entre les deux directions et de leur permettre de travailler ensemble et en complémentarité.

Dans cette réorganisation il est aussi prévu la mise en place d'une cellule mission accueil par le regroupement de l'accueil de Lafayette et du CDGI du CTM : cela permettra à terme un fonctionnement homogène de l'accueil et facilitera l'usager dans sa requête d'informations ou de demandes spécifiques. Cette démarche est en lien avec la démarche Qualiville.

Globalement la réorganisation va entraîner une nouvelle ventilation des agents dans les locaux.

La direction qualité des espaces publics s'installe au 2ème étage rue La Fayette et la direction travaux espaces publics est regroupée au 3ème étage. Ceci entraîne des modifications mineures dans le cloisonnement des bureaux existants.

Madame TARACONAT présente maintenant les plans aux membres du CHS.

☒ **2ème étage :**

Le gros photocopieur du 2ème va être installé au 3ème étage dans un local isolé. Sur le 2ème étage aucun travaux n'est prévu, juste une redistribution dans l'affectation des bureaux.

☒ **3ème étage :**

Réinstallation de l'ensemble de l'équipe travaux.
Les modifications sont signalées en bleu sur les plans.

- 1) Rapprochement des chargés d'opérations avec le directeur des travaux et ses assistantes.
Réunion de deux pièces existantes pour créer un bureau pour deux personnes
- 2) Insonorisation de 2 bureaux par le doublage des portes existantes.
- 3) Installation de deux photocopieurs dans l'ancienne salle de reproduction avec insonorisation de celle-ci.
- 4) Ventilation de la salle de réunion et de l'actuelle salle de reprographie
- 5) Déplacement du bureau de Monsieur REMAUD coté cour pour des raisons de santé par rapport à la luminosité.

Mme BELLIARD (SUD) interpelle Madame TARACONAT pour savoir s'il y a suffisamment de surface au sol pour réunir les deux agents dans un bureau.

Madame TARACONAT précise que cela correspond à la même configuration qu'au 2ème étage (le bureau de S. FERRE et de B. BERNARD).

En cas de problème, elle précise qu'il y aura possibilité de cloisonnement entre les deux assistantes. Une attention particulière a été donnée à ce lieu pour ne pas que cette zone devienne un couloir pour le personnel : déplacement, éloignement de la porte d'entrée du bureau des chargés d'opérations.

Madame TARACONAT précise que les archives et la zone des photocopieurs seront réunis dans un seul local où il y a la baie de brassage informatique.

Pour cela une isolation phonique va être réalisée afin d'éviter les nuisances sonores.

Madame KASPAR demande s'il est prévu une ventilation adaptée dans ce local.

Madame TARACONAT précise que la ventilation se fera par l'ouverture des fenêtres. Par contre, il sera rajouté une ventilation sur la gaine de ventilation de la salle de réunion.

Une discussion entre tous les membres est abordée concernant la proximité de travail des dessinateurs.

Madame TARACONAT précise que ces agents vont souvent sur le terrain et qu'ils n'ont jamais émis de remarque à ce sujet.

Madame BELLIARD (SUD) interpelle Madame TARACONAT au sujet du poste de travail de V.SIRET, qui est éloigné de celui de D. Martin avec lequel elle travaille.

Madame TARACONAT explique que les assistantes sont rapprochées du directeur et de ce fait on les éloigne de D. Martin mais que cela reste quand même relativement proche.

☒ Au RdC

Madame TARACONAT explique que dans la réorganisation de l'accueil, Madame CALLEAU, va être en charge de l'accueil qualité du CDG (CTM + Lafayette). Pour cela, il est nécessaire d'avoir à l'accueil de Lafayette 3 postes de travail.

Le bureau se trouvant derrière la banque d'accueil va de ce fait être fermé par une porte et une paroi vitrée.

Par ailleurs, le placard à proximité des toilettes sera aménagé avec une porte pour le stockage des plaquettes et documents de l'accueil (élimination des cartons dans la salle d'accueil).

Madame BELLIARD (SUD) demande si la porte vitrée du bureau sera fixe ou coulissante. Elle demande également si une communication peut être faite entre la banque d'accueil et ce bureau.

Monsieur GROS répond que celle-ci se fera par l'ouverture de la porte.

Madame TARACONAT précise que le coût d'un système intégré dans la cloison serait excessif.

☒ 1er étage :

Madame TARACONAT explique que sur cet étage les travaux concernent la suppression d'une cloison afin d'obtenir un échange permanent dans le service.

Elle aborde aussi un problème de sol à cet étage avec une option sur le changement de la moquette (mais les travaux ne sont quant à eux pas encore programmés)

Une discussion entre les membres est abordée concernant la qualité des différents types de qualité des sols qui se suivent dans le bâtiment, sur le choix des moquettes et des linos et l'entretien de ces revêtements.

Madame TARACONAT préconise pour sa part la moquette car les linos marquent très vite.

Monsieur PETTON demande si le service entretien ménager a été consulté.

Madame TARACONAT vérifiera si c'est le cas.

Monsieur RABAUD (FO) est étonné que la collectivité continue à choisir de la moquette alors que celle-ci est de plus en plus enlevée dans les bâtiments pour des questions d'hygiène et de santé.

Madame TARACONAT précise que les travaux se feront sur le thème « des chaises musicales » pour les bureaux concernés, mais les bureaux annexes à ces bureaux seront quand à eux occupés.

Madame BROSSARD (CGT) demande si les préconisations concernant le risque Ozone, communiquées il y a quelque temps par Madame KASPAR ont été prises en compte.

Madame TARACONAT vérifiera cela.

Elle ajoute que le fait de déplacer le photocopieur du couloir vers la salle de reprographie est une réponse à la gestion du risque ozone.

Madame BELLIARD (SUD) ne pense pas que la solution de l'ouverture des fenêtres soit fiable. Elle pense qu'il est important de prévoir une ventilation.

Madame TARACONAT propose, comme il y a deux conduits de ventilation dans son bureau amenant de l'air froid (proche du local de reprographie), d'envisager la possibilité d'une modification de la ventilation pour ce local.

Monsieur RABAUD (FO) rebondit sur le problème de la température des locaux du bâtiment Lafayette et notamment sur le secteur de l'imprimerie. Il demande si les travaux envisagés auront un impact sur cette problématique.

Une discussion est ouverte sur les conditions de travail difficiles au niveau de l'imprimerie du bâtiment autant pour le personnel que pour le matériel et les machines.

Monsieur DINEL demande que ce point soit mis sur une autre séance
Une visite CHS sur ce site est ensuite proposée pour étudier cette question.

Monsieur GUILLET demande s'il y a d'autres questions de la part des membres sur ce projet.

Un échange entre les membres a tourné autour du décroissement ou cloisonnement de certains bureaux.

Madame TARACONAT précise que ces plans ont été présentés aux agents, ceux-ci ont été consultés et n'ont fait aucune observation en ce sens.

Madame TARACONAT précise que le début des travaux n'est pas encore connu, la programmation est en cours.

Madame BELLIARD (SUD) demande si la charge de travail supplémentaire du personnel d'entretien ménager a été prise en compte dans cette étude. Elle fait référence aux difficultés de ces agents lors de l'ancien déménagement.

POINT N°3 : Questions diverses

☒ Accueil de la DRH :

Monsieur PETTON informe les membres que l'accueil de la DRH va être déplacé dans le hall d'entrée à la demande de l'agent Sophie RAPITEAU.

La salle d'attente sera de ce fait dans son bureau actuel.

Madame BELLIARD (SUD) demande si le profil de poste de l'agent a évolué sur l'accueil.

Monsieur PETTON confirme. Au début de ces missions cet agent passait beaucoup de temps sur le logiciel « GESTOR ». Maintenant que sa mise en place est réalisée elle aura du temps pour l'accueil et l'orientation des personnels et usagers. Cette nouvelle formule permettra un accueil de qualité.

☒ Présentation du nouveau médecin du travail :

Les membres demandent une présentation du nouveau médecin du travail, Dr Sophie DRUKKER.

Monsieur PETTON précise que le docteur souhaite travailler à 50%. Un autre médecin est en cours de recrutement mais que ce n'est pas évident compte tenu de la pénurie des médecins du travail.

☒ Risque psychosociaux :

Madame BELLIARD (SUD) rappelle la difficulté de la collectivité dans la gestion du personnel en souffrance. Elle précise qu'il n'est peut être pas évident de trouver un médecin du travail, mais que sur la période de recherche de ce médecin du travail, la collectivité pourrait compenser cette absence par un psychologue du travail pour réaliser une cellule d'écoute et la prise en charge de certains agents.

Monsieur PETTON rappelle qu'une procédure est en cours sur ce thème des risques psychosociaux. Compte tenu de l'arrivée du nouveau directeur général des services, il est important d'attendre sa position et ses consignes sur ce sujet.

Madame BELLIARD (SUD) pense qu'il y a un problème dans la prise en compte des situations. Elle pense qu'un organisme extérieur pourrait gérer plus facilement ces problématiques.

Elle rappelle son souhait que l'assistante sociale du personnel et le service hygiène et sécurité soient associés à ce projet.

Monsieur TOUVRON (CFDT) demande si une cellule d'écoute a été proposée pour le personnel en place à l'école de la GENERAUDIERE suite au décès de Madame RIVIERE.

Monsieur PETTON précise que le jour de la nouvelle de cet incident, le directeur Monsieur PRIEUR et Madame BONNIN se sont rendu sur place. Il n'y a pas eu de demande particulière par les agents.

Madame PAVAGEAU précise que l'assistante sociale du personnel a contacté les agents pour leur proposer une assistance.

Monsieur TOUVRON (CFDT) interpelle Monsieur PETTON et demande à Madame KASPAR dans quel cadre elle s'est déplacée à cette réunion.

Madame KASPAR répond qu'elle est actuellement en arrêt de travail.

Monsieur PETTON précise que cette réunion était nécessaire pour la mise en route des travaux, et que c'était une demande express du DGS.

Monsieur TOUVRON (CFDT) rappelle que cette situation n'est pas normale et qu'elle engage des responsabilités en cas d'accident.

Monsieur Roland GUILLET remercie les membres.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50.

Le secrétaire de séance

Patrice TOUVRON

Le Présidente du CHS

Roland GUILLET

ANNEXES

C.H.S.

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2011

OBJET : travaux bureaux La Fayette

La réorganisation des services, engagée en 2009, se poursuit avec celle de la Direction générale des services urbains. La nouvelle organisation permet la création d'une direction des travaux espaces publics et une direction de la qualité des espaces publics (cf. organisation jointe).

La direction qualité des espaces publics s'installe au 2^{ème} étage rue La Fayette et la direction travaux espaces publics est regroupée au 3^{ème} étage. Ceci entraîne des modifications mineures dans le cloisonnement des bureaux existants.

L'organisation spatiale est donc modifiée afin de regrouper les agents de chacune de ces deux nouvelles directions :

Rez de chaussée

L'arrivée d'un agent supplémentaire nous conduit à :

- ✓ Fermer le bureau en arrière de la banque d'accueil
 - pose d'une paroi vitrée permettant la vue du bureau sur la banque
 - pose d'une porte permettant l'isolement et l'insonorisation du bureau
- ✓ Aménagement du placard existant
 - pose d'étagères selon demande de l'accueil
 - pose de 2 portes coulissantes verrouillables

Deuxième étage

Le photocopieur couleur de grande capacité est transféré au 3^{ème} étage.

Un photocopieur couleur de plus petite capacité sera installé à l'arrière du tableau électrique :

- les cloisonnements existants sont inchangés.

Troisième étage

Les travaux consistent en :

- ✓ la réunion de 2 pièces existantes pour créer un bureau pour 2 personnes ;
- ✓ l'insonorisation de deux bureaux par doublage de portes existantes ;
- ✓ l'installation de deux photocopieurs dans l'ancienne salle de reproduction avec insonorisation de celle-ci ;
- ✓ la ventilation de la salle de réunions et de l'actuelle salle de reproduction.

Premier étage

La direction stratégie et développement a engagé une réflexion sur une modification limitée des espaces de travail.

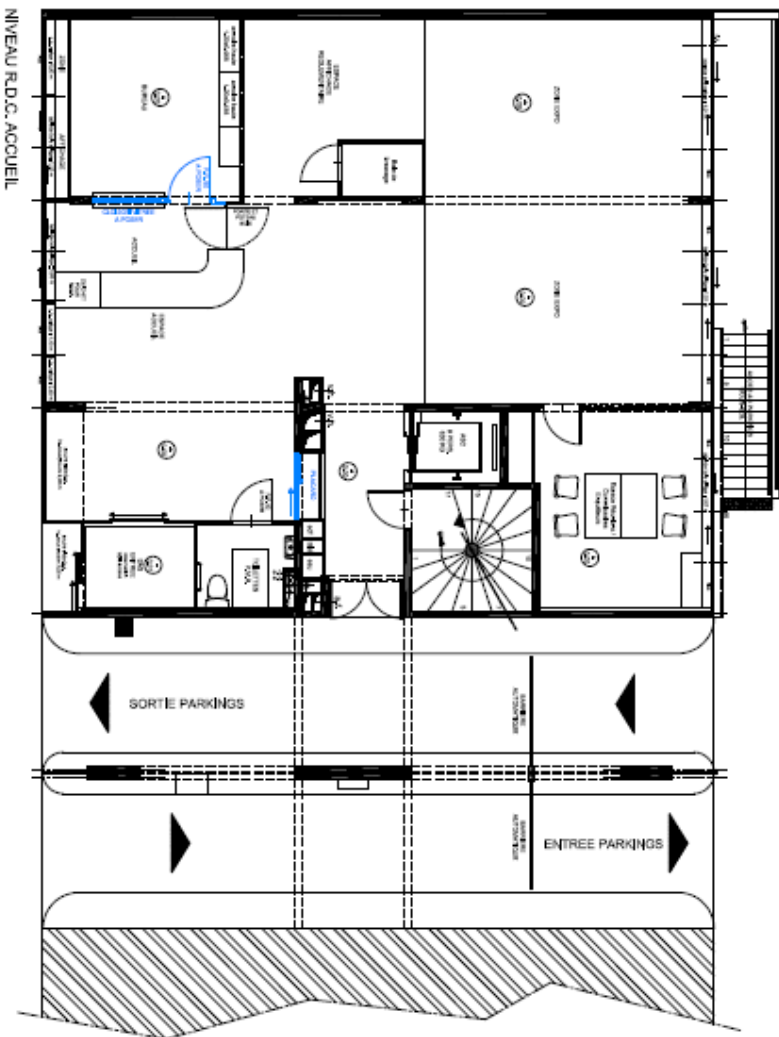
Cette hypothèse qui se limite à la suppression d'une cloison permettant de réunir les 2 bureaux pour constituer un plateau fera l'objet d'une concertation avec les agents et notamment avec le futur directeur général adjoint au développement et à l'aménagement du territoire.

La réflexion est cependant présentée ici de façon à aborder, de manière globale, les locaux de la rue La Fayette.

Par ailleurs, les sols lisses de ce niveau sont en mauvais état. Ils pourraient être remplacés par une moquette similaire aux autres niveaux beaucoup moins fragile.

Brigitte TARACONAT

Directrice générale des services urbains

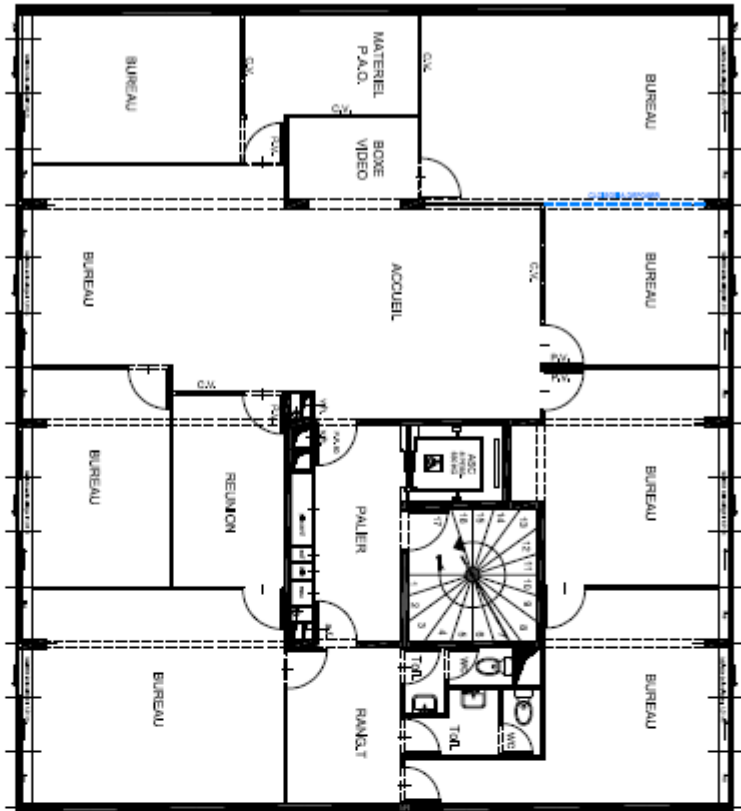


NIVEAU R.D.C. ACCUEIL

LEGENDE TRAVAUX

- P.P. 90 A POSER
- CLOISON VITRÉE
- A POSER
- CLOISON A POSER
- PORTES DE FUMAGE A POSER
- PLANCHER A POSER

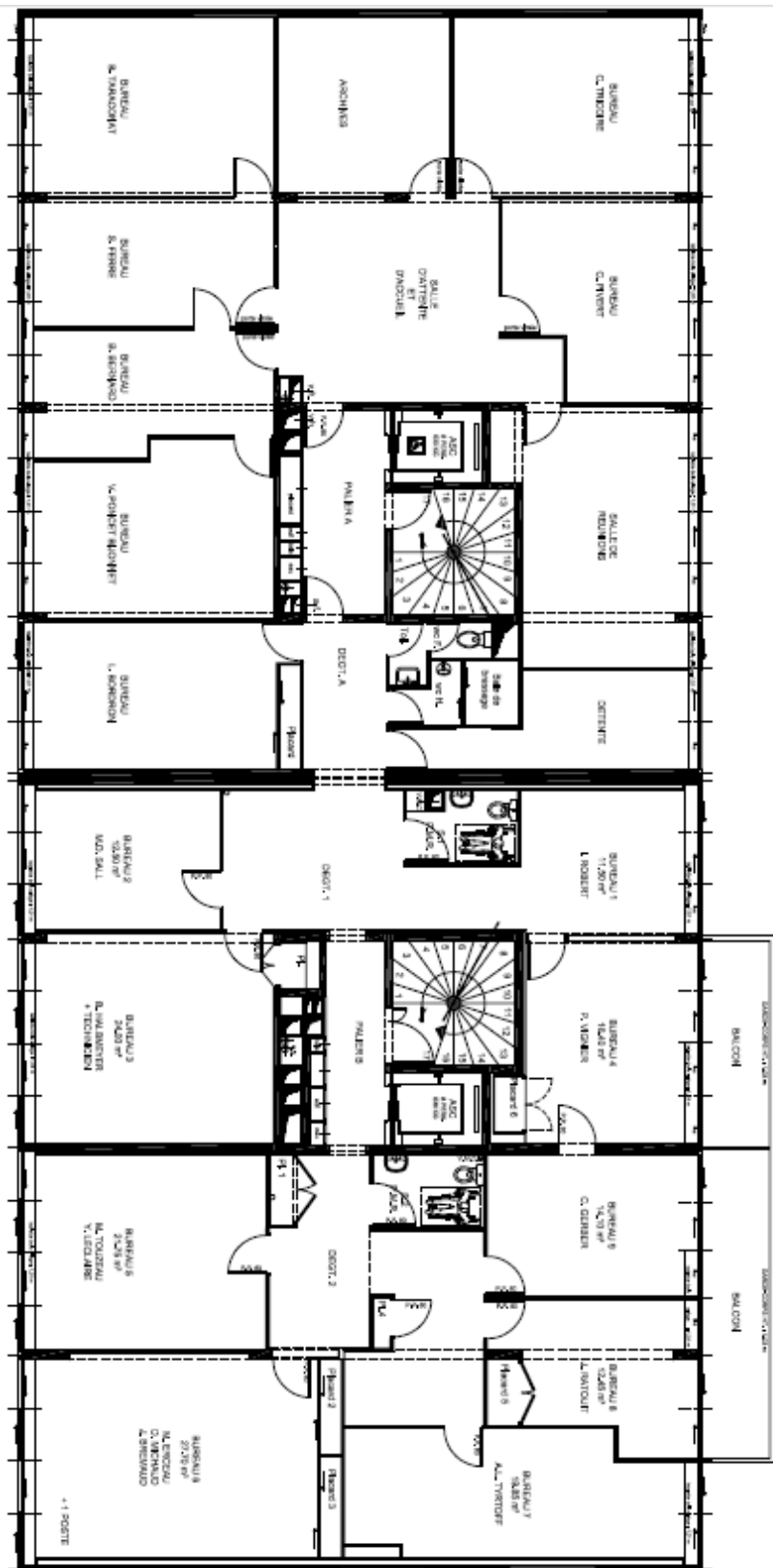
SERVICES TECHNIQUES		
RUE LA FAYETTE		
PLAN R.D.C.		
TRAVAUX		
Direction Construction et Patrimoine		Valable pour le demandeur
D.C.E.	Dessiné par : Patrice Bonnaud	Validé par l'architecte municipal :
Echelle : 1/100 ème	Date : 25.08.2011	



DIRECTION COMMUNICATION
NIVEAU ETAGE 1


LEGENDE TRAVAUX
--- CLOISON A DEPOSER

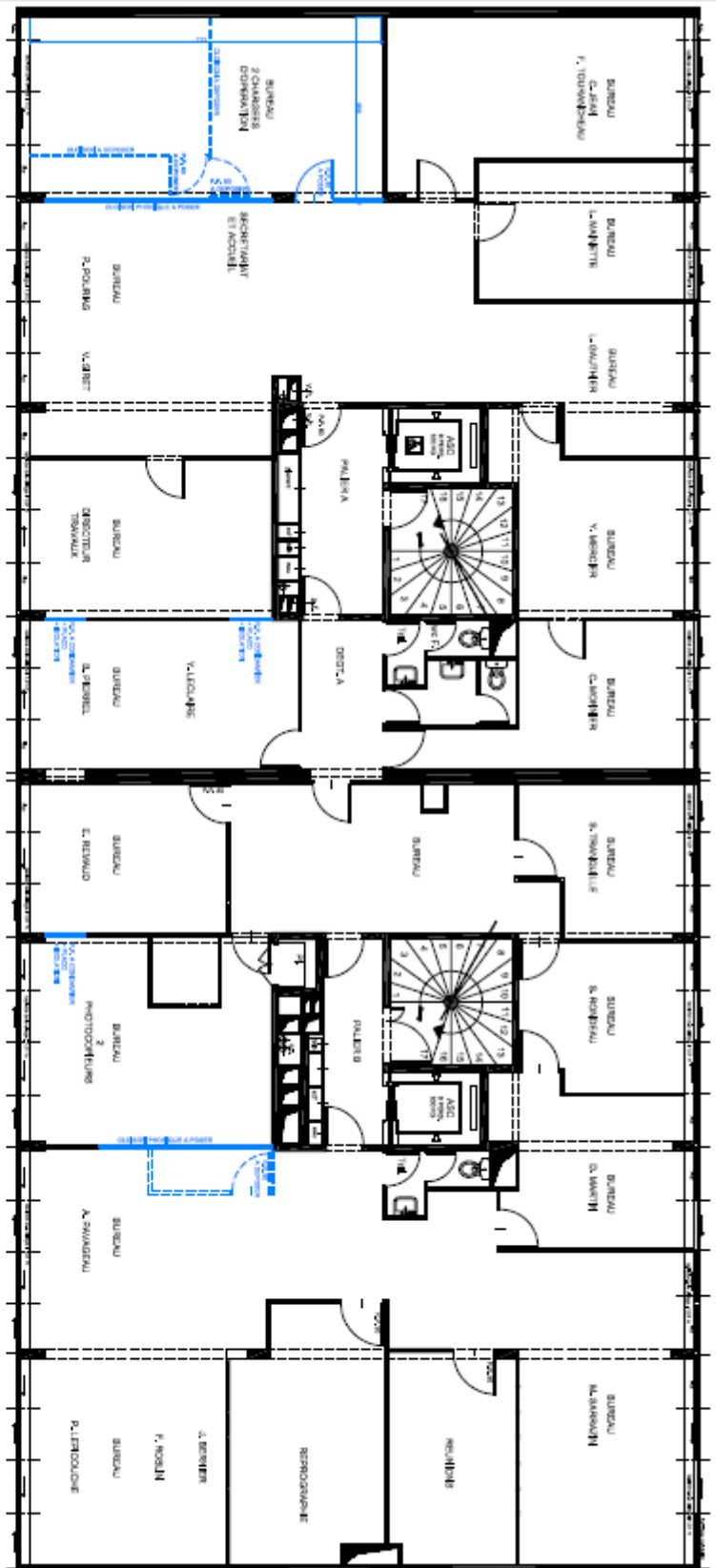
SERVICES TECHNIQUES		
RUE LA FAYETTE		
PLAN ETAGE 1		
TRAVAUX		Valable par le demandeur
Direction Construction et Patrimoine		
D.C.E.	Dessiné par : Patrice Bonnaud	Valable par l'architecte municipal :
Echelle : 1/100 ème	Date : 25.08.2011	



DIRECTION GENERALE DES SERVICES URBAINS
NIVEAU ETAGE 2

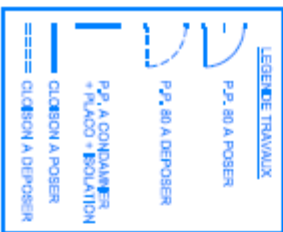
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICES TECHNIQUES RUE LA FAYETTE		
PLAN ETAGE 2		
TRAVAUX		Valide par le demandeur
 Direction Construction et Patrimoine		
D.C.E.	Dessiné par : Patrice Bonnaud	Valide par l'architecte municipal :
Echelle : 1/100 ème	Date : 25.08.2011	



DIRECTION INFRASTRUCTURES - DEPLACEMENTS
ET GESTION DU DOMAINE PUBLIC
NIVEAU ETAGE 3

DIRECTION MAITRISE D'OEUVRE



SERVICES TECHNIQUES	
RUE LA FAYETTE	
PLAN ETAGE 3	
TRAVAUX	
Valable pour le demandeur	
Direction Construction et Patrimoine	
D.C.E.	Dessiné par : Patrice Bonnaud
Echelle : 1/100 ème	
Date : 25.08.2011	Validé par l'architecte municipal :